



Communiqué de presse

Bruxelles, le 07/05/2020

La majorité des députés a voté en faveur du mandat de négociation pour le règlement transitoire de la politique agricole commune (PAC). Cela reporte de deux ans l'entrée en vigueur de la prochaine PAC. Les résultats du vote d'hier (jeudi 14 mai) viennent d'être annoncés.

Benoit Biteau, député européen du groupe des Verts / ALE, membre de la Commission en charge de l'agriculture, commente:

"Ce règlement transitoire pour la PAC grave dans le marbre une politique agricole rétrograde et reporte les décisions clés sur l'avenir de cette politique si importante dans le budget européen. Nous perdons un temps important pour engager la transition verte, pour passer à une agriculture durable et ainsi semer les graines de notre reprise économique.

"Les modifications cosmétiques de la PAC incluses dans ce règlement de transition ne protègent en rien la biodiversité, les animaux et le climat. Surtout, elles ne mettent absolument pas fin aux subventions basées sur l'unité de surface, clef de voûte de cette politique destructrice de la nature mais aussi des hommes et des femmes qui font la richesse de ce secteur. Il y a pourtant urgence : en 20 ans, 50% des agriculteurs ont disparu.

Pour que la PAC soit enfin durable, elle doit avoir pour boussole un Green Deal ambitieux. C'est pourquoi nous attendons de la Commission européenne qu'elle présente au plus vite sa stratégie « De la ferme à l'assiette » pour mettre notre agriculture au service d'une alimentation résiliente et durable.

Mais pour que la PAC soit durable, encore faut-il que le budget qui lui est alloué soit soumis à des conditionnalités environnementales et sociales, comme il est réclamé des autres secteurs comme l'aérien ou l'automobile. Ces 50 milliards d'euros doivent être mis au service des paysan•ne•s, des consommatrices et consommateurs européen•ne•s, et de la planète."

Contexte:

Le groupe des Verts / ALE a voté contre le mandat de négociation du rapporteur Elsi Katainen (Renew, Finlande) car il grave dans le marbre pour deux ans supplémentaires une politique agricole rétrograde. Le règlement transitoire (règles transitoires pour le soutien du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) en 2021) vise à fixer des règles pour la politique agricole européenne commune jusqu'à la conclusion des négociations sur la réforme de la PAC. Les négociations avec la Commission européenne et le Conseil devraient commencer dans les prochaines semaines.

Chaque année, l'UE dépense 35% de son budget pour la politique agricole commune, soit 50 milliards d'euros.

Contact presse : Océane MARIEL
Assistante parlementaire locale
oceane.mariel@la.europarl.europa.eu
06.45.48.30.85

europeecologie.eu
 [@euroecolos](https://twitter.com/euroecolos)